



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-106 : SÉCURISATION DE LA RD 951 AU DROIT DU COLLÈGE ET DE LA RUE DES PLANTES : RÉFECTION D'UN PLATEAU TRAVERSANT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la consultation des entreprises réalisée pour la réfection du plateau traversant situé route départementale 951 au droit du collège et de la rue des Plantes.

Cette procédure adaptée fait suite à une consultation déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de l'insuffisance de la concurrence. Une nouvelle consultation a donc été relancée, intégrant une date impérative de travaux entre le 23 octobre et le 2 novembre 2023.

Deux entreprises ont candidaté et l'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre Nièvre Ingénierie.

L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise MERLOT TP, conformément aux critères du dossier de consultation des entreprises, pour montant de 32 901,00 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (1 abstention),

- DECIDE d'attribuer le marché public de travaux relatif à la réfection du plateau traversant situé route départementale 951 au droit du collège et de la rue des Plantes à l'entreprise MERLOT TP pour montant de 32 901,00 euros hors taxes,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de ce marché public.

Suivent les signatures.